

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08-09-2014

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative :**

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster le budget selon le tableau suivant :

## BUDGET COMMUNAL

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
020	Dépenses imprévues	800	
203	Immobilisations corporelles		800
61523	Entretien de voies et réseaux	4 200	
65737	Autres organismes publics		4 200
6714	Bourses et prix	600	
678	Autres charges exceptionnelles		600
6232	Fêtes et cérémonies	1 500	
61551	Matériel roulant		1 500
	<b>TOTAL</b>	<b>7 100</b>	<b>7 100</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
211	Immobilisations corporelles	2 500	
2111	Immobilisations corporelles		2 500
Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement section de fonctionnement		4 200
2313	Immobilisations en cours	4 200	
023	Virement section d'investissement	4 200	
774	Produits exceptionnels		4 200

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Approbation des plans de bornage pour achats de terrains :**

Le 11 aout, Mr Gehl, géomètre est venu borner le terrain à Gattebourg, appartenant aux consorts Carrère, afin que ceux-ci nous cèdent une bande de terrain permettant l'extension de la voirie du lotissement.

Le 13, Mr Gehl a effectué le bornage concernant l'achat par la commune d'une bande de terrain dans le prolongement du chemin partant de la D1A, en bas des Cerisiers, rejoignant le chemin des Chênes.

Il convient d'approuver ces plans de bornage afin d'effectuer ces achats.

Après délibérations, ces plans de bornages sont acceptés à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ces transactions.

- **Demandes de vente de biens communaux :**

Diverses demandes nous sont parvenues, ou sont à préciser :

➤ Demande de Mr Villéger, pour des portions de chemin au Liboueix. Nous avons délibéré pour la vente à Christophe Villéger, mais il apparaît au vu de la matrice cadastrale que son père est propriétaire d'une superficie plus importante. Il convient de reprendre une délibération pour modifier l'acheteur.

➤ Demande de Mr et Mme Félin au Chablard, qui souhaiteraient acheter une bande d'environ 7 mètres jouxtant leur propriété.

➤ Demande de l'auberge pour l'achat des murs. La commune avait demandé une estimation aux services des domaines. Ceux-ci ont évalué le bien à 94 000 euros. Ce prix reste une estimation, libre au conseil municipal de fixer un prix différent, ou de ne pas vendre...

➤ Demande de la SCI du Montru pour une portion de chemin situé entre la Terrade et le Piotaix (commune de St Junien les Combes). Préalablement à toute délibération, le maire leur avait fait une réponse en leur indiquant que si la vente se faisait, celle-ci induirait un droit de passage sur la portion vendue, une partie de ce chemin restant du domaine communal, ce qui limite l'intérêt.

➤ Demande (datant de septembre 2011) des frères Lavergne aux Landes, pour laquelle nous n'avons pas pris de décision à l'époque, cette partie devenant enclavée si la vente se faisait. Un conseiller avait été chargé de contacter le propriétaire contigu à la suite du chemin, sans suite. Aujourd'hui, le propriétaire a vendu, et les nouveaux acquéreurs ne souhaitent pas acheter, mais au contraire utiliser la totalité de ce chemin pour desservir leurs parcelles.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Pour Monsieur Villéger, la vente sera effectuée au profit de Monsieur Marc Villéger, après enquête publique.
- Pour Mr et Mme Félin, une bande de terrain d'environ 4 à 5 mètres pourra être cédée sur la parcelle cadastrée A 1211, appartenant à la commune.
- Pour l'auberge, il est décidé de ne pas vendre les murs.
- Pour la SCI du Montru, et les frères Lavergne, pas de vente, des parties de chemin devenant enclavées en cas de cession, nécessitant de ce fait la création d'un droit de passage sur les parties cédées.

• **Demandes de subventions pour les CTD :**

Pour les travaux 2015, il est nécessaire de faire les demandes de subvention avant le 1<sup>er</sup> octobre, notamment auprès du Conseil Général. Deux points semblent urgents ; la mise en conformité des toilettes de l'auberge, et nos toilettes publiques. Un chiffrage est en cours auprès de l'ATEC. Une demande sera également faite par l'intermédiaire du SYGESBEM pour les travaux de voirie 2015 pour un montant estimatif d'environ 56 000 euros.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces demandes de subventions.

• **Délibération pour la taxe d'aménagement :**

Sur le territoire de la commune, une taxe d'aménagement est exigible lors des travaux liés aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), ce depuis 2012, en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE), afin de financer les équipements publics nécessaires aux constructions. Le taux est de 1 %. Cette taxe avait une validité de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre prochain, ce qui nécessite une nouvelle délibération si nous souhaitons la maintenir.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette taxe au même taux.

• **Délibération pour publicité :**

Il avait été évoqué la possibilité de pouvoir intégrer de la publicité dans le bulletin municipal, ce suite à la demande d'entreprises. Il convient de fixer la taille des encarts et le tarif.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix à 15 euros pour un encart de 8,5 cm sur 5,5 cm. Un courrier d'information sera adressé aux entreprises de la commune.

• **ICPE Aérolyce :**

Après l'enquête publique qui s'est tenue concernant l'entreprise Aérolyce, classée ICPE (installation classée pour le protection de l'environnement), le préfet a pris un arrêté de classement pour cette entreprise qui doit être porté à la connaissance du conseil municipal qui prend acte.

• **Convention pour la cantine de Bellac :**

Suite à l'augmentation des tarifs de cantine scolaire, la commune de Bellac nous propose une convention afin de ne pas pénaliser les parents.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge 50 % du surcoût, soit 0,30 euros par enfant, ce pour l'année scolaire 2014-2015, et afin de responsabiliser les parents d'une part, et de ne pas pénaliser l'ensemble des contribuables d'autre part. En outre, le conseil demande que la commune de Bellac puisse intégrer un représentant de Blanzac dans la gestion de la cantine, et qu'il soit fourni en fin d'année scolaire un état nominatif du nombre de repas, appuyé d'une preuve de recouvrement des titres émis. Il est rappelé que les frais de participation aux dépenses scolaires vont également passer de 50 à 70 %, soit une augmentation d'environ 200 euros par enfant.

- **Questions diverses :**

- Enquête publique pour les éoliennes de Courcellas à Blond : Une enquête publique doit se tenir pour ces installations. La commune étant située dans un périmètre de 6 km du projet, le conseil municipal doit donner son avis.

Après délibérations, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- Repas communal, Noël des enfants : La gestion de ces activités sera dorénavant assurée par le CCAS, qui sera chargé d'étudier la mise en place d'une éventuelle participation.

- Tarifs location salle polyvalente : Pour 2015, compte tenu de la mise en place de la pompe à chaleur réversible, nous aurons sans doute des frais de chauffage moins élevés, mais par contre une augmentation de la consommation en été avec la climatisation.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif de 70 euros par jour pour l'utilisation de la climatisation.

- Réception travaux salle polyvalente : Les travaux vont se terminer mi octobre, un peu en avance sur le calendrier. Compte tenu des financements obtenus, le conseil municipal décide de faire l'inauguration lors des vœux 2015.

- Eoliennes : Suite à notre demande, le Conseil Général a décidé de réduire de 2 à 1,5 fois la hauteur des éoliennes sur le bord des routes départementales.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 3 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.